



COMMUNIQUÉ DIFFUSION IMMÉDIATE



L'abolition du Conseil de mise en oeuvre des recommandations du rapport Coulombe Le conseil de l'environnement et son regroupement national demandent au ministre de clarifier sa décision

Alma, le 17 octobre 2007 – Le Conseil régional du Bas-Saint-Laurent et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) s'inquiète de la dissolution du Conseil de mise en oeuvre des recommandations du rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique, annoncée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar. Mis sur pied par son prédécesseur, M. Pierre Corbeil, ce Conseil avait principalement pour tâche de formuler des avis au ministre concernant la mise en oeuvre des 81 recommandations contenues dans le rapport Coulombe.

Daniel Groleau, responsable du dossier forêt pour le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et ex-membre du Conseil de mise en oeuvre des recommandations du rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique reconnaît que certaines recommandations importantes contenues dans le rapport ont effectivement été mises en oeuvre par le présent gouvernement, mais une grande majorité de celles-ci n'ont toujours obtenu aucun écho convainquant à ce jour. Plusieurs de ces recommandations sont cruciales pour le RNCREQ, notamment en ce qui concerne l'aménagement écosystémique, les aires protégées et l'évaluation environnementale. « Il s'agit d'un étrange signal envoyé à tous ceux qui croient que les solutions à la crise forestière trouveront leurs assises non seulement dans des actions à court terme, mais aussi dans la définition d'une vision à moyen et long termes qui semblait pourtant bien circonscrite au sein du rapport Coulombe. Doit-on interpréter cette décision comme une mise à l'écart de ce rapport qui est pourtant issu d'un exercice d'analyse et de consultation rigoureux? » s'est questionné M. Groleau.

Le RNCREQ invite donc le ministre Béchar à clarifier sa décision et à présenter une solution de rechange. Le ministre doit notamment expliquer de quelle façon il entend donner plus d'autonomie aux régions et comment il entend assurer la gestion transparente de ce dossier. « À l'aube d'un Sommet sur l'avenir du secteur forestier, le gouvernement du Québec et son ministère des Ressources naturelles et de la faune tardent toujours à s'impliquer de façon significative. Nous attendons du gouvernement qu'il s'engage publiquement dès maintenant à reconnaître et à intégrer dans sa réflexion les recommandations issues de ce sommet pour lequel l'ensemble des intervenants touchés par le secteur forestier travaillent côte à côte depuis maintenant plusieurs mois. Si on ajoute maintenant la dissolution du Conseil de mise en oeuvre des recommandations du rapport Coulombe, la situation n'annonce rien de bien rassurant en ce qui concerne l'écoute dont le gouvernement entend faire preuve à l'égard de tous ceux qui sont concernés par la gestion de la forêt québécoise » a déclaré Daniel Groleau.

– 30 –

Sources :

Daniel Groleau, Directeur général du CREDD : (418) 480-7016

Chantal Rainville, Responsable des communications au RNCREQ, cell. : (418) 254-6938

Luce Balthazar, Directrice générale du CRE BSL : (418) 721-5711